



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Merci de lire attentivement ce qui suit

Toutes réservations faites avec Himalayan Frontiers, désignée dans ce qui suit par «l'agence», sont soumises aux conditions suivantes:

AVANT LE DEPART

La personne qui réserve un voyage avec Himalayan Frontiers accepte les conditions suivantes et sera désignée dans ce qui suit par « le client ».

1. RESERVATION:

Pour que la réservation d'un circuit soit ferme et définitive, le client doit verser le montant de l'acompte (soit 50% du montant total du voyage) indiqué sur le document envoyé et intitulé « Confirmation d'Inscription » : soit par paiement en ligne sur notre site www.himalayanfrontiers.com, soit par virement bancaire dont les coordonnées bancaires seront communiquées sur le document « Confirmation d'Inscription ». Le paiement devra être réalisé sous quelque forme que ce soit dans les 8 jours à compter de la date d'envoi du courrier « Confirmation d'inscription » sans quoi, la réservation ne sera pas prise en compte.

Le solde peut être payé avant votre arrivée en Inde par l'un des modes de paiement indiqués ci-dessus, ou à votre arrivée en Inde, en Traveller's Chèques ou espèces (€ ou \$).

2. PRIX :

Tous nos prix indiqués sont valables pendant 8 jours à compter de la date de la proposition. Passé ce délai, tous nos prix sont sujets à modification en raison des fluctuations du taux de change des devises. Pour garantir le prix indiqué et la disponibilité, il est conseillé de confirmer la réservation dès que possible.

Tous nos prix sont sujets à modification en fonction des fluctuations des taux de change jusqu'au paiement complet du solde du voyage. Si, entre le moment de la réservation (lorsque

l'agence reçoit la preuve du paiement de l'avance) et celui de l'arrivée en Inde du client, il y a un écart supérieur à 5% dans le taux de change Euro/Roupie, l'agence se réserve le droit de modifier son prix en conséquence.

3. ANNULATION:

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et envoyée à l'agence avec accusé de réception, et sera prise en compte par l'agence dès la réception dudit courrier.

Si le client se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il lui sera retenu de la part de l'agence pour une annulation survenant:

- *30 jours ou plus avant le départ:* L'agence remboursera l'intégralité du voyage à son client déduisant les frais d'inscription (40 €), les frais bancaires (20 €) et en cas de réservation de vols intérieurs, les frais d'annulation (15 €/vol et par personne sauf en cas de billets non remboursables : l'intégralité du montant du billet sera retenu). Les hôtels étant réservés et devant être payés au préalable, l'agence appliquera les conditions particulières d'annulation des hôteliers.
- *Moins de 30 jours avant le départ :* L'agence sera dans l'obligation de retenir l'intégralité du montant de l'acompte versé par le client. Dans ce cas, le client doit en informer son assurance au plus tôt et fournir le maximum de documents justifiant cette annulation. Il est donc vivement conseillé de prendre une assurance annulation.

4. MODALITES PARTICULIERES:

4-1 L'agence ne peut pas être tenue pour responsable des mauvaises conditions météorologiques, des annulations de vol, des menaces de guerre et guerre civile, des grèves, des manifestations, des incidents politiques ou de tout autre cas de force majeure exceptionnel et imprévisible. L'agence se réserve le droit de modifier le circuit, d'utiliser d'autres moyens de transport en cas de panne, de maladie ou de tout autre cas de force majeure. Toutes dépenses extra telles que des nuits d'hôtel, des vols ou des surcoûts de transport seront supportés par le client et réglés directement sur place.

4-2 Assurance Voyage: Le client est invité à se munir avant son départ d'une assurance couvrant la perte des bagages, les dépenses médicales et le cas échéant, le rapatriement, le sauvetage en hélicoptère, les accidents, le décès, l'annulation ou la réduction du nombre de jours du circuit. En particulier, le client effectuant un trekking ou une ascension devra contracter une assurance spéciale, ou bien se renseigner sur la validité de son assurance rapatriement.

4-3 Passeport, visa et vaccination: Le client doit posséder un passeport valide au moins 6 mois et doit se munir de tous visas, permis et certificats de vaccination demandés selon le circuit.

4-4 L'agence se réserve le droit de modifier l'itinéraire, le détail des services, les véhicules ou modes de transport quand elle le jugera nécessaire ou raisonnable pour préserver la sécurité du client.

4-5 Aucun remboursement ne sera effectué pour tous services non rendus dû aux raisons particulières citées ci-dessus dans l'article 3-1 ou à tout client quittant en route le circuit ou souhaitant modifier lui-même le circuit en cours de route.

4-6 Le client doit s'engager à accepter toutes décisions du guide ou du chef de groupe désigné par l'agence pendant toute la durée du circuit, quelles qu'elles soient. Le guide ou le chef de groupe désigné par l'agence se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe une personne dont le comportement peut être considéré comme compromettant ou préjudiciable à la sécurité ou au bien-être du groupe. Aucune indemnité ou remboursement ne saurait alors être dû.

4-7 Il est demandé au client de comprendre que, lors de circuits dits "aventure", on ne peut pas tout prévoir, et qu'il existe un certain nombre d'impondérables que le client doit accepter.

4-8 L'agence ne sera tenue pour responsable en aucune façon en cas de perte d'objets personnels non assurés, de maladie, de blessure légère ou sévère, de décès durant le circuit.

4-9 Ces conditions ne peuvent être modifiées que par courrier spécial du directeur de l'agence.

4-10 Le contrat entre les différents partis (le client et l'agence) sera, en cas de litige, du ressort de la juridiction de Manali selon les lois indiennes. Toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal de commerce de Manali en Inde.

4-11 En faisant sa réservation, le client s'engage à avoir lu, compris et accepté les conditions de vente mentionnées ci-dessus.

Himalayan Frontiers Culture & Adventure Tours (Pvt. Ltd)
Numéro de licence : (CIN ----- U6 3040 HP 2001 PTC 24 236)